

- 4.12 Formation WEB et Facebook
- 4.13 Résolution - Frais congrès ADMQ – Juin 2024

- 5- URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
 - 5.1 Rapport écrit de l’inspectrice en urbanisme et en environnement
 - 5.2 Autorisation de délivrer un permis pour l’agrandissement d’un chalet à proximité d’un talus de forte pente

- 6- VOIRIE – TRANSPORT – TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 6.1 Rapport écrit de l’inspecteur des travaux publics
 - 6.2 Débroussaillage des abords des chemins municipaux
 - 6.3 Réparation d’une bordure en blocs de béton
 - 6.4 Achat de diverses fournitures – Réal Huot
 - 6.5 Installation des panneaux d’information – Station de lavage au Lac Simon
 - 6.6 Adjudication d’un mandat géotechnique – Mise en place d’un nouveau réservoir d’eau potable
 - 6.7 Adjudication d’un contrat d’architecte pour la bâtisse du nouveau réservoir
 - 6.8 Adjudication d’un contrat pour scellement de fissures
 - 6.9 Adjudication pour des travaux à l’heure à PAX Excavation pour le rang St-Jean-Baptiste

- 7- LOISIRS – SPORTS – CULTURE – FAMILLE – VIE COMMUNAUTAIRE**
 - 7.1 Rapport écrit de l’agent de développement communautaire et responsable du service des loisirs par intérim
 - 7.2 Autorisation de demandes de permis d’alcool
 - 7.3 Autorisation pour l’achat d’un souffleur pour la surface multisport
 - 7.4 Location pour une toilette chimique à la surface multisport
 - 7.5 Demande de subvention à Desjardins – Pavillon des rencontres
 - 7.6 Adjudication d’un contrat pour dégager le pourtour de la surface multisport
 - 7.7 Adjudication d’un contrat pour du gravier

- 8- SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 8.1 Rapport du service d’incendie de Saint-Raymond – Mai 2024
 - 8.2 Résolution MTMD – Réduction à 30 km/heure dans une zone scolaire

- 9- RAPPORTS DES COMITÉS**

- 10- BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**
 - 10.1 De nouveaux outils pour vous aider dans vos projets d’infrastructure
 - 10.2 Dévoilement du Plan de mobilité durable intégrée
 - 10.3 Le défi sans auto solo : Un mois complet de déplacements durables

- 11- PÉRIODE DE QUESTIONS**

- 12- VARIA**

- 13- LEVÉE DE LA SÉANCE**

118-08-07-24

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUIN 2024

Il est résolu à l’unanimité des conseillères et conseillers présents d’adopter le procès-verbal du 3 juin 2024.

SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS

PRIMEAU

Monsieur le Maire annonce aux citoyennes et citoyens que la municipalité n’est pas admissible à la subvention avec Primeau pour le nouveau réservoir d’eau. La raison est que notre eau potable n’est pas contaminée, donc ce projet ne nous permet pas d’être éligible à la subvention. M. le Maire souhaite que le nouveau programme TECQ nous apportera la possibilité de financer le projet du nouveau réservoir.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Discussions sur différents sujets tels que : nouveau programme de la TECQ, les plans et devis du nouveau réservoir, l'état actuel du réservoir, MAMH, les compteurs d'eau, l'eau, la chloration de l'eau du réseau d'aqueduc, comptes de taxes, projet pilote du CVLS, le regroupement avec la ville de Saint-Raymond.

ADMINISTRATION

119-08-07-24 PRÉSENTATION DES COMPTES PAYÉS, DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES

Il est résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la présentation des comptes payés au montant 155 735.19 \$, de payer les comptes à payer au montant de 184 840.66 \$ et d'annexer le tout au présent procès-verbal.

120-08-07-24 ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ SUR LA CRÉATION D'UNE NOUVELLE ENTITÉ MUNICIPALE FORMÉE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF ET DE LA VILLE DE SAINT-RAYMOND

CONSIDÉRANT les grandes similitudes géographiques, autant physiques, humaines et sociales entre la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf et la ville de Saint-Raymond;

CONSIDÉRANT les liens naturels, commerciaux et sociaux établis entre la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf et la ville de Saint-Raymond;

CONSIDÉRANT les échanges de services et de collaborations quant aux diverses obligations en lien avec les compétences municipales ainsi que des cités et des villes;

CONSIDÉRANT les défis de vitalisation économique pour la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf;

CONSIDÉRANT la décroissance démographique, l'augmentation des charges administratives et fiscales pour la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf;

CONSIDÉRANT QU'une demande citoyenne a été formulée pour une telle étude d'opportunité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil, après étude du dossier, jugent pertinent sa réalisation;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

- DE DÉPOSER au Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation, conjointement avec la ville de St-Raymond, une demande de soutien technique pour la réalisation d'une étude d'opportunité sur la création d'une nouvelle entité municipale formée de la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf et de ville de Saint-Raymond;
- D'AUTORISER le maire et/ou le directeur général à signer tous documents utiles et nécessaires pour la réalisation de projet d'étude d'opportunité.

121-08-07-24 RÉSOLUTION COTISATION ANNUELLE À ALON

CONSIDÉRANT QU'une cotisation annuelle doit être versée à ALON;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

- DE VERSER à ALON la cotisation de 200 \$ à même le poste budgétaire # 02-19000-970.

122-08-07-24

RÉSOLUTION POUR APPROBATION DE DEUX PROJETS DE RÉNOVATIONS - OMHGP

CONSIDÉRANT QUE le premier projet est en lien avec des budgets supplémentaires pour des travaux de Remplacement-Amélioration-Modernisation-Capitalisation (RAM-C) dans l'immeuble du 495 rue Pettigrew;

CONSIDÉRANT QUE ce premier projet est un remplacement d'un intercom et que les travaux seront effectués avant le 31 décembre 2024 au coût de 3 500 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième projet sur ce même immeuble concerne des travaux de rénovations majeures s'élevant à 243 500 \$ avant taxes. Ceux-ci seront effectués à partir du programme PRHLM et devront être terminés avant le 31 décembre 2028;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de ce deuxième projet seront financés au complet par la SHQ jusqu'à la fin du programme en 2028 et le 10% de la contribution de la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf sera chargé en 2028 et capitalisable sur une X que la municipalité décidera avec la SHQ ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

- D'APPROUVER les deux projets de rénovations.

123-08-07-24

ANNULATION DE LA RÉOLUTION 346-07-11-22

CONSIDÉRANT la résolution 346-07-11-22, Subvention d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE la demande de subvention n'a pas été faite;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

- D'ANNULER la résolution # 346-07-11-22, Subvention d'Hydro-Québec.

124-08-07-24

ANNULATION DE LA RÉOLUTION 58-04-03-24

CONSIDÉRANT la résolution 58-04-03-24, Autorisation de remettre une avance à PC Court Compagny Limited;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme subventionnaire de ce projet demandait à la municipalité de faire un dépôt de 10 000 \$ à PC Court Compagny Limited afin de recevoir le solde de la subvention;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas eu besoin de faire le dépôt;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

- D'ANNULER la résolution # 58-04-03-24, Autorisation de remettre une avance à PC Court Compagny Limited.

125-08-07-24

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION # 52-04-03-24

Il est résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

DE MODIFIER la résolution # 52-04-03-24 : Offre de distribution de compost – Printemps 2024

La résolution :

CONSIDÉRANT QU'UNE offre de la RRGMRP de distribution de compost gratuitement a été reçue et que cette initiative est très populaire auprès des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le transport du compost est au frais de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- D'ACCEPTER l'offre pour le compost de la RRGMRP;
- DE CONFIER un mandat d'aller chercher un chargement à la succursale de Lévis;
- D'AUTORISER à même le poste budgétaire # 02-45110-639.

Devra se lire comme suit :

CONSIDÉRANT QU'UNE offre de la RRGMRP de distribution de compost gratuitement a été reçue et que cette initiative est très populaire auprès des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le transport du compost est au frais de Dompierre Transport;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- D'ACCEPTER l'offre pour le compost de la RRGMRP;
- DE CONFIER un mandat d'aller chercher un chargement à la succursale de Lévis;
- D'AUTORISER la dépense à même le poste budgétaire # 02-45110-639.

126-08-07-24

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 54-04-03-24

Il est résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

- DE MODIFIER la résolution # 54-04-03-24, Remplacement des chauffe-eaux aux chalets;

La résolution :

CONSIDÉRANT QU'UNE recommandation émise par la compagnie d'assurance pour le remplacement de trois chauffe-eaux des chalets locatifs;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- DE REMPLACER LES trois chauffe-eaux avec un budget ne dépassant pas 2 500 \$;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-70190-520.

Devra se lire comme suit :

CONSIDÉRANT QU'UNE recommandation émise par l'équipe des travaux publics pour le remplacement de trois chauffe-eaux des chalets locatifs;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- DE REMPLACER LES trois chauffe-eaux avec un budget ne dépassant pas 2 500 \$;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-70190-520.

127-08-07-24

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 56-04-03-24

Il est résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

- DE MODIFIER la résolution # 56-04-03-24 : Réparation de la toiture du chalet Papillon

La résolution :

CONSIDÉRANT QU'UNE recommandation émise par la compagnie d'assurance pour la réparation du toit du chalet Papillon;

CONSIDÉRANT QUE 2 soumissions ont été reçues : LMB au montant de 6 930 \$ avant taxes et G.L.V. au montant de 5 995 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- D'AUTORISER la réparation par G.L.V. au montant de 5 995 \$;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-31000-007.

Devra se lire comme suit :

CONSIDÉRANT QU'UNE recommandation émise par l'inspecteur municipal pour la réparation du toit du chalet Papillon;

CONSIDÉRANT QUE 2 soumissions ont été reçues : LMB au montant de 6 930 \$ avant taxes et G.L.V. au montant de 5 995 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- D'AUTORISER la réparation par G.L.V. au montant de 5 995 \$;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-31000-007.

128-08-07-24

DEMANDE DE RÉVISION DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE POUR LES TAXES DE LA SURETÉ DU QUÉBEC - APPUI

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot par la résolution numéro 139-05-2024 pour la demande de révision de la *Loi sur la fiscalité municipale* pour les taxes de la Sureté du Québec;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi de la fiscalité municipale*, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sureté du Québec (SQ);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent déboursier 50% des coûts pour le service de la Sureté du Québec selon le règlement prévu à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la Sureté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée;

CONSIDÉRANT QUE le taux de taxes de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

- DE DEMANDER formellement au gouvernement du Québec une révision de la *Loi sur la fiscalité municipale* relative aux services policiers afin de recevoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sureté du Québec;
- DE TRANSMETTRE la présente résolution aux instances suivantes, soit au ministère des Affaires municipales, au ministère des Finances, au Conseil du Trésor, au ministère de Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, à la députée de Bellechasse, à la MRC de Bellechasse, à l'Association des directeurs municipaux, à la Fédération des municipalités du Québec et à l'Union des municipalités du Québec.

129-08-07-24

RÉSOLUTION ENTÉRINANT ET CONFIRMANT LA RÉALISATION VISÉE PAR LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM)

CONSIDÉRANT QUE les travaux sur les bâtiments de la municipalité dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) sont terminés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide du Prabam* et s'engage à respecter toutes les modalités;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

- D'ENTÉRINER ET DE CONFIRMER la réalisation de travaux visés par la reddition de compte finale.

130-08-07-24

FORMATION WEB ET FACEBOOK

CONSIDÉRANT QU'UNE employée, Madame Lyne Hardy, veut améliorer ses connaissances en lien avec le site WEB et la page *Facebook*;

CONSIDÉRANT QUE la formation pour le WEB est de 100 \$/heure avant taxes pour deux (2) heures et pour la formation *Facebook* est de 90 \$/heure avant taxes pour trois (3) heures.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

- D'AUTORISER Madame Lyne Hardy à suivre les formations;
- DE PAYER le montant de 470 \$ avant taxes à même le poste budgétaire # 02-13000-454.

131-08-07-24

RÉSOLUTION – FRAIS DE CONGRÈS ADMQ – JUIN 2024

CONSIDÉRANT QUE le directeur général Monsieur Serge Allaire a été au congrès de l'ADMQ, en juin 2024, afin d'approfondir ses connaissances comme directeur général;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Allaire a déboursé personnellement les frais de congrès;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

- DE REMBOURSER à Monsieur Allaire ses frais du congrès au montant de 1 799.05 \$ à même la dépense le poste budgétaire # 02-13000-454.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Le rapport écrit de Madame Sabrina Trudel, inspectrice en urbanisme et en environnement, est déposé séance tenante.

132-08-07-24

AUTORISATION DE DÉLIVRER UN PERMIS POUR L'AGRANDISSEMENT D'UN CHALET À PROXIMITÉ D'UN TALUS DE FORTE PENTE

CONSIDÉRANT QUE la demande de M. Martial Léonard afin d'obtenir un permis de construction pour l'agrandissement de son chalet à proximité d'un talus de forte pente sur le lot 5 222 434 du cadastre du Québec, situé au 211, chemin du Lac-de-l'Oasis Nord;

CONSIDÉRANT QUE l'obligation de fournir une expertise d'un professionnel compétent en la matière lorsqu'une telle construction est prévue à moins de 10 mètres d'une pente forte, soit une pente dont l'inclinaison moyenne excède 20 degrés (36,4%) sur une distance verticale de plus de 5 mètres;

CONSIDÉRANT QUE l'expertise soumise par M. Charles Légaré-Bilodeau, ingénieur chez Aqua Ingenium, confirme que l'agrandissement du chalet localisé au sommet d'un talus de forte pente n'aura aucun impact sur la stabilité dudit talus et serait en tous points sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE M. Légaré-Bilodeau a analysé la situation sur le terrain de façon approfondie et qu'il a déterminé plusieurs recommandations à respecter lors des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation favorable des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

- D'AUTORISER la délivrance du permis de construction pour l'agrandissement du chalet sur le lot 5 222 434 du cadastre du Québec sis au 211, chemin du Lac-de-l'Oasis Nord, propriété de Mme Martine Duc et M. Martial Léonard, le tout conformément aux recommandations émises par M. Charles Légaré-Bilodeau, ingénieur, lesquelles devront être inscrites au permis de construction.

VOIRIE — TRANSPORT — TRAVAUX PUBLICS — HYGIÈNE DU MILIEU

RAPPORT ÉCRIT DE L'INSPECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Le rapport écrit de l'inspecteur des travaux publics Monsieur Denis Grégoire est déposé et sera joint au présent procès-verbal.

133-08-07-24

DÉBROUSSAILLAGE DES ABORDS DES CHEMINS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE les abords des routes de la municipalité doivent être défrichés;

CONSIDÉRANT QUE la Ferme Catélie fait ce travail depuis quelques années afin de dégager les côtés de nos routes de toute végétation;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

- D'AUTORISER la Ferme Catélie de faire le débroussaillage des abords de nos chemins;
- DE PAYER à même le poste budgétaire #02-32065-516.

134-08-07-24

RÉPARATION D'UNE BORDURE EN BLOCS DE BÉTON

CONSIDÉRANT QU'il y a eu des travaux sur le trottoir devant la propriété du 628 rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE pendant les travaux, des blocs de béton servant de muret devant cette propriété ont été enlevés par l'entrepreneur et que celui-ci n'a pas remis les blocs en place;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

- D'EXÉCUTER les travaux de réparations du muret de blocs par notre équipe des travaux publics;
- DE PAYER une somme maximale de 300 \$ à même le poste budgétaire # 02-32020-521.

135-08-07-24

ACHAT DE DIVERSES FOURNITURES – RÉAL HUOT

CONSIDÉRANT QUE les travaux publics ont besoin de pièces de rechange en cas de bris de nos diverses installations;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Huot offre ce service;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de ces pièces sont déjà prévues au budget 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

- DE PAYER la dépense de 3 101.79 \$ avant taxes à même plusieurs postes budgétaires déjà prévus pour l'année financière 2024.

136-08-07-24

INSTALLATION DES PANNEAUX D'INFORMATION – STATION DE LAVAGE

CONSIDÉRANT QUE nous sommes dans l'obligation de faire nettoyer toutes embarcations sur le lac Simon;

CONSIDÉRANT QUE nous devons installer des panneaux pour faire la promotion de la station de lavage des embarcations nautiques;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe des travaux publics feront eux-mêmes l'installation des panneaux;

CONSIDÉRANT QUE les coûts des travaux seront de 1 000 \$ pour l'achat des matériaux;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

- DE PAYER les matériaux à même le poste budgétaire # 03-31000-005.

137-08-07-24

ADJUDICATION D'UN MANDAT GÉOTECHNIQUE – MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme EMS dans le cadre de l'appel d'offres pour une étude géotechnique du nouveau réservoir d'eau potable;

CONSIDÉRANT QU'après analyse du dossier, les membres du conseil acceptent de donner le mandat à la firme CONSULTATION GEOTEK INC;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents :

- DE PAYER la somme de de 27 210 \$ avant taxes à même le poste budgétaire # 03-31000-004;
- D'AUTORISER le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité le contrat avec CONSULTATION GEOTEK INC.

138-08-07-24

ADJUDICATION D'UN D'ARCHITECTE POUR LA BATISSE DU NOUVEAU RÉSERVOIR

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme EMS dans le cadre de l'appel d'offres pour un mandat d'architecture d'un nouveau réservoir d'eau potable;

CONSIDÉRANT QU'après analyse du dossier, les membres du conseil acceptent de donner le mandat à la firme LA SHOP;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents :

- DE PAYER la somme de de 14 150 \$ avant taxes à même le poste budgétaire # 03-31000-004;
- D'AUTORISER le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité le contrat avec LA SHOP.

139-08-07-24

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR SCHELLEMENT DE FISSURES

CONSIDÉRANT un budget de 7 500 \$ pour faire des réparations sur les routes;

CONSIDÉRANT QUE l'asphalte est fissurée dans le rang Grand Saint-Bernard;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie CIMOTA a soumissionné pour 800 mètres linéaires de fissures de pavage;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents :

- DE PAYER la somme de 7 498 \$ avant taxes à même le poste budgétaire # 02-32045-521;
- D'AUTORISER CIMOTA à l'exécution des travaux dans le rang du Grand St-Bernard.

140-08-07-24

ADJUDICATION POUR DES TRAVAUX À L'HEURE POUR PAX EXCAVATION POUR LE RANG ST-JEAN-BAPTISTE

CONSIDÉRANT qu'une forte pluie à minée une partie du chemin dans le rang Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de nettoyage de fosset et de réparation de la route ont été faits;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents :

- DE PAYER la compagnie Pax Excavation Inc. la somme de 4 437.07 \$ avant taxes à même le poste budgétaire # 02-32070-521;

LOISIRS – SPORTS – CULTURE – FAMILLE – VIE COMMUNAUTAIRE

RAPPORT ÉCRIT DE L'AGENT DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE EN MILIEU MUNICIPAL PAR INTÉRIM

Le rapport écrit de Monsieur Ludovic Pageau, agent de développement communautaire en milieu municipal par intérim, est déposé séance tenante et joint au présent procès-verbal.

141-08-07-24

AUTORISATION DE DEMANDES DE PERMIS D'ALCOOL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Léonard-de-Portneuf a régulièrement des demandes de permis d'alcool à faire pour les divers événements offerts à la population;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents :

- QUE le conseil de la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf mandate Monsieur Ludovic Pageau agent de développement communautaire et responsable du service des loisirs par intérim, à demander un permis auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux, afin de permettre la vente et la consommation de boissons alcoolisées lors des événements de la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf;
- QUE le conseil autorise Monsieur Ludovic Pageau agent de développement communautaire et responsable du service des loisirs par intérim, à signer les demandes de permis au nom et pour la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf.

142-08-07-24

AUTORISATION POUR L'ACHAT D'UN SOUFFLEUR POUR LA SURFACE MULTISPORT

CONSIDÉRANT QUE la surface du terrain multisport doit être entretenue afin que les brindilles d'arbres ne s'infiltrant pas dans le tapis et causent des bris;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'un souffleur chez MG Sport est de 299.99 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE c'est cette entreprise donne une commandite de 100 \$ en échange d'un affichage sur une période d'un (1) an;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents :

- D'ACCORDER l'achat d'un souffleur chez MG Sport;
- DE PAYER la dépense de 199.99 \$ avant taxes à même le poste budgétaire # 02-70150-649.

143-08-07-24

LOCATION D'UNE TOILETTE CHIMIQUE À LA SURFACE MULTISPORT

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de toilette proche de la surface multisport et que les utilisateurs ne se rendent pas à la toilette du Préau;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents :

- D'ACCORDER la location d'une toilette chimique à Équipement Paquet;
- DE PAYER la location de 195 \$ avant taxes par mois à même le poste budgétaire # 02-70150-516.

144-08-07-24

DEMANDE DE SUBVENTION À DESJARDINS – PAVILLON DES RENCONTRES

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement de la plate-forme en béton de l'ancien Pavillon des rencontres est en bon état;

CONSIDÉRANT QU'il est possible de reconstruire un pavillon et que nous avons reçu une soumission de la compagnie Les Cabanons Portneuf inc;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin d'une subvention pour faire les travaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a comme personne-ressource Monsieur Ludovic Pageau, agent du développement communautaire en milieu municipal par intérim;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

- DE MANDATER Ludovic Pageau à signer et de fournir les documents à la présentation de cette demande de subvention.

145-08-07-24

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR DÉGAGER LE POURTOUR DE LA SURFACE MULTISPORT

CONSIDÉRANT la recommandation de dégager le pourtour de la surface multisport par les installateurs de PC Court Compagny Limited;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront fait par Candide à un montant de 50\$ de l'heure pour un maximum de 800 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

- D'AUTORISER les travaux à Candide;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 03-31000-005.

146-08-07-24

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR DU GRAVIER

CONSIDÉRANT QUE des travaux de dégagement seront fait pour le pourtour de la surface multisport;

CONSIDÉRANT QUE du gravier sera installer dans ce pourtour ainsi que dans son stationnement;

CONSIDÉRANT QUE PAX Excavation inc fait des livraisons de dix (10) roues de gravier 0 ¾ à 381 \$ avant taxes et du ¾ nette à 453 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

- D'AUTORISER la livraison de gravier par Pax Excavation Inc;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 03-31000-005.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

RAPPORT DU SERVICE INCENDIE DE ST-RAYMOND - AVRIL 2024

Le rapport du Service incendie de Saint-Raymond a été présenté.

147-08-07-24

RÉSOLUTION MTMD – RÉDUCTION À 30 KM/HEURE DANS UNE ZONE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT le projet de loi de Madame Geneviève Guilbault, Ministre des Transports et de la Mobilité durable, de réduire la vitesse dans les zones scolaires;

CONSIDÉRANT QUE la zone scolaire et la traverse des écoliers se retrouvent sur la rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE cette zone scolaire est sous la responsabilité de MTMD;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

- DE DEMANDER au MTMD d'abaisser la vitesse à 30 km/heure dans la zone scolaire de la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf.

RAPPORTS DES COMITÉS

Comité loisirs et familles

- Comité festif : Le 20 juillet prochain aura lieu un évènement qui a pour titre : *Fête à la plage rétro* au Lac Simon.

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

10.1 De nouveau outils pour vous aider dans vos projets d'infrastructure

10.2 Dévoilement du Plan de mobilité durable intégrée

10.3 Le défi sans auto solo : Un mois complet de déplacements durables

PÉRIODE DE QUESTIONS

Discussions sur différents sujets tels que : les conifères près de la surface multisport, le pavillon des rencontres, la formation WEB et Facebook, la Chute-à-l'Ours, la zone scolaire, l'eau sur le coin de la rue Lortie, maison mal entretenue dans la rue Lesage, conteneur et terrain mal entretenue sur la rue Principale, le poste de l'agent de développement communautaire en milieu municipal par intérim et le service d'urbanisme.

VARIA

148-08-07-24

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets étant épuisés, il est proposé par Mme Édith Cooke et résolu unanimement de lever l'assemblée à 20 h 39.

Monsieur Archill Gladu
Maire

Monsieur Serge Allaire
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Archill Gladu, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

